



Banque Richelieu
MONACO

L'esprit de conquête

RAPPORT ANNUEL

2026



GROUPE
Banque Richelieu

S O M M A I R E

Affectation du résultat	4
Bilan - Compte de résultat	5
Notes annexes aux Comptes Sociaux	10
Ventilations et États	12
Rapport général des Commissaires aux comptes	21
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	23

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Antoun Sehnaoui
PRÉSIDENT



Georges Saghbini
VICE-PRÉSIDENT



Sylvain Fondeur
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA COMPAGNIE
FINANCIÈRE RICHELIEU – ADMINISTRATEUR



Thierry Pascault
ADMINISTRATEUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Anne-Marie FELDEN

2, rue de la Lùjernetta
98000 MONACO

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Sandrine ARCIN

7, rue de l'Industrie
98000 MONACO

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS COMME SUIT :

Résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31.12.2025	9 684 588,13€
Report à nouveau créditeur	25 417 048,22€
RÉSULTAT À AFFECTER	35 101 636,35€

AFFECTATION :

Réserves statutaires	484 229,41€
Report à nouveau créditeur	34 617 406,94€
RÉSULTAT AFFECTÉ	35 101 636,35€

Après affectation du résultat de l'exercice 2025, les capitaux propres de votre Société s'élèveront à 64 494 044,89 € contre 54 809 456,76 € au début de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2025, certaines opérations visées à l'article 44 de la Loi n°1.573 du 8 avril 2025 ont été réalisées :

- Opérations courantes et prestations de services réciproques avec des Etablissements ayant des administrateurs communs avec votre Société.
- Créance sur la SAM Richelieu Monaco Conseil et Courtage en Assurance à hauteur de 6 133,55 €, constituée de rétrocessions.
- Indemnités allouées à un administrateur.

Avant de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration tient à remercier encore tous les membres du personnel dont l'efficace collaboration a contribué aux résultats de Banque Richelieu Monaco.

Le Conseil d'Administration

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En euros)

ACTIF	2025	2024
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	102 452 594,74	134 455 261,97
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	786 278 616,06	768 311 428,00
• À vue	204 915 345,63	238 858 519,03
• À terme	581 363 270,43	529 452 908,97
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	940 625 881,96	946 975 073,86
• Autres concours à la clientèle	686 276 397,92	697 833 381,87
• Comptes ordinaires débiteurs	254 349 484,04	249 141 691,99
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	199 047 227,62	112 690 204,32
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	47 742 286,81	61 776 984,26
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	279 190,13	252 563,73
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	150 000,00	150 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	369 699,23	309 587,36
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 094 528,55	21 738 685,35
AUTRES ACTIFS	11 544 241,25	705 154,09
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 249 745,81	1 023 636,19
TOTAL ACTIF	2 118 834 012,16	2 048 388 579,13

PASSIF	2025	2024
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	445 289 380,58	437 369 198,96
• À vue	2 757 209,74	251 282,44
• À terme	442 532 170,84	437 117 916,52
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 561 850 830,84	1 524 686 516,83
Compte d'épargne à régime spécial	0,00	0,00
• À vue	0,00	0,00
Autres dettes	1 561 850 830,84	1 524 686 516,83
• À vue	779 882 201,48	655 889 483,00
• À terme	781 968 629,36	868 797 033,83
AUTRES PASSIFS	25 346 747,05	16 070 897,57
COMPTES DE RÉGULARISATION	21 700 558,80	15 300 059,01
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	152 450,00	152 450,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	64 494 044,89	54 809 456,76
• Capital souscrit	27 400 000,00	27 400 000,00
• Réserves	1 992 408,54	1 453 268,40
• Report à nouveau	25 417 048,22	15 173 385,61
• Résultat de l'exercice	9 684 588,13	10 782 802,75
TOTAL PASSIF	2 118 834 012,16	2 048 388 579,13

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En euros)

	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	69 718 697,09	93 243 421,66
Engagements de financement	26 072 474,67	48 214 412,00
• Engagements en faveur de la clientèle	26 072 474,67	48 214 412,00
Engagements de garantie	43 646 222,42	45 029 009,66
• Engagements d'ordre de la clientèle	43 646 222,42	45 029 009,66
ENGAGEMENTS REÇUS	3 048 980,34	3 048 980,34
Engagements de garantie	3 048 980,34	3 048 980,34
• Garanties reçues d'établissements de crédit	3 048 980,34	3 048 980,34

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025 (en euros)

	2025	2024
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	71 617 927,93	94 596 489,16
• Sur opérations avec les établissements de crédit	27 740 508,20	49 669 825,02
• Sur opérations avec la clientèle	35 739 069,54	42 621 075,48
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 138 350,19	2 305 588,66
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-40 061 872,41	-60 063 062,28
• Sur opérations avec les établissements de crédit	-11 687 023,42	-15 864 164,35
• Sur opérations avec la clientèle	-28 221 249,80	-44 104 848,08
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-153 599,19	-94 049,85
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0,00	1 000,00
COMMISSIONS (produits)	36 764 363,23	32 158 386,55
COMMISSIONS (charges)	-2 307 590,36	-2 049 957,55
GAINS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 329 856,68	1 387 161,25
• Sur titres de transaction	1 701 428,57	1 477 426,90
• De change	-371 571,89	-90 265,65
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	605 229,33	2 765,78
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-7 795 408,15	-5 896 244,04
PRODUIT NET BANCAIRE	60 152 506,25	60 136 538,87
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-45 737 215,06	-45 412 964,53
• Frais de personnel	-20 436 859,12	-20 738 405,04
• Indemnités d'administrateurs	-13 075 000,00	-14 572 000,00
• Autres frais administratifs	-12 225 355,94	-10 102 559,49
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-1 565 124,49	-353 694,19
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	12 850 166,70	14 369 880,15
Coût du risque	0,00	0,00

	2025	2024
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 850 166,70	14 369 880,15
Gain ou pertes sur actifs immobilisés	101 367,75	43 291,08
Résultat courant avant impôt	12 951 534,45	14 413 171,23
Résultat exceptionnel	1 806,68	289,52
Impôt sur les bénéfices	-3 268 753,00	-3 630 658,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 684 588,13	10 782 802,75

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

1. Actionnariat

Au 31 décembre 2025, le capital de Banque Richelieu Monaco d'un montant de 27.400.000 € est constitué de 400.000 actions d'une valeur nominale de 68.50 € détenues par la Compagnie Financière Richelieu S.A. à hauteur de 99,99 %.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de Banque Richelieu Monaco sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans les règlements suivants :

- ANC n° 2014 07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date ;
- ANC n° 2014 03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont les règlements ANC n° 2022 06 du 4 novembre 2022 et n° 2023 03 du 7 juillet 2023 applicables aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2025 (sans impact sur l'exercice).

3. Commentaires des postes du bilan et du hors-bilan

3.1. Conversion des opérations en devises

Les postes d'actif, de passif et de hors-bilan exprimés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change ou parités officiels en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les écarts résultant de ces conversions sont portés au résultat.

3.2. Dépréciations des créances douteuses

Les dépréciations des créances douteuses sont constituées lorsqu'un risque probable de non-recouvrement total ou partiel apparaît. Ces dépréciations, comptabilisées en déduction de l'actif, sont ajustées périodiquement en fonction de l'évolution des différents dossiers. Le montant des dépréciations pratiquées ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

3.3. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ce portefeuille titres est constitué de titres d'investissement destinés à être détenus jusqu'à leur échéance. Les primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres

sont amorties linéairement sur la durée de vie du titre.

3.4. Actions et autres titres à revenu variable

En 2024, un fonds HUGAU GESTION, entité faisant partie du Groupe Richelieu, investi en produits monétaires et obligataires a été souscrit. Ce fonds est classé en titres de transaction.

3.5. Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts figurent en « Autres titres détenus à long terme ». En conséquence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.6. Parts dans les entreprises liées

Afin d'étoffer l'offre de services proposée à la clientèle de la Banque, la société Richelieu Monaco Conseil et Courtage en Assurance, Société Anonyme Monégasque de courtage en assurance vie, a été créée le 28 octobre 2010. Son capital social d'un montant de 150.000 €, est détenu à hauteur de 99,8 % par la Banque.

Le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 s'élève à -3 K€.

3.7. Immobilisations, amortissements et dépréciations

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations. Elles sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation.

- Logiciels	1, 4 ou 5 ans
- Matériel informatique	3 ou 5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de bureau, de transport	5 ans
- Agencements et installations	3 ou 10 ans
- Installation complexe spécialisée	10 ans
- Œuvres d'art amortissables	20 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par l'installation complexe spécialisée pour 24 405 K€ suite au changement du Core Banking System.

3.8. Autres actifs

Incluent pour 343 K€ au titre du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, 192 K€ de dépôts et cautionnements, 10 895 K€ de comptes en attente de règlement, 5 K€ en attente de régularisation et 109 K€ de créances sur les Services Fiscaux.

3.9. Comptes de régularisation actifs

Ce poste comprend des charges payées d'avance pour 656 K€, des produits à recevoir pour 1 690 K€, des sommes en attente de régularisation pour 8 K€ et des sommes en attente de règlement pour 905 K€.

3.10. Autres passifs

Ce poste intègre 13.075 K€ d'indemnité administrateur à verser, 484 K€ de charges sociales à payer, 1 470 K€ dus aux Services Fiscaux ainsi que 10 318 K€ de sommes en attente de règlement.

3.11. Comptes de régularisation passifs

Ces comptes comprennent pour 9.466 K€ de provisions pour le personnel, 655 K€ de commissions sur engagements perçues d'avance, des charges diverses à payer pour 8 785 K€, 364 K€ d'impôt sur les bénéfices et des sommes en attente de règlement pour 2 508 K€.

3.12. Réserves

Conformément à ses statuts, la Banque affecte annuellement à la réserve statutaire un montant égal à 5 % du bénéfice net, jusqu'à ce que le montant de la réserve atteigne 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

3.13. Engagements de garantie

Les engagements de garanties données d'ordre de la clientèle en faveur d'établissements de crédit s'élèvent à 43.646 K€. Les engagements de garanties reçues d'établissements de crédit s'établissent à 3.049 K€.

3.14. Instruments dérivés

La Banque est amenée à traiter des opérations de change à terme, de swaps de taux d'intérêt et d'options sur actions en tant qu'intermédiaire pour le compte de sa clientèle ou en relation avec des opérations de sa clientèle.

3.15. Engagements de retraite

Les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales.

Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque du Travail du Personnel des Banques sont couvertes par un contrat d'assurance. Les cotisations versées au titre de l'exercice s'élèvent à 12 K€.

4. Commentaires des postes du compte de résultat

4.1. Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les intérêts impayés font l'objet, en principe, d'une dépréciation déduite des produits d'intérêt. Les commissions sur engagements sont étalées sur la durée de vie de l'encours.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité.

Les commissions reçues sont liées principalement à l'activité de gestion de patrimoine. Elles proviennent, pour la majeure partie, de services et de conseils à la clientèle.

Les commissions payées représentent les frais engagés, pour compte de cette même clientèle, auprès des différents intermédiaires financiers.

Les intérêts et commissions sont ventilés selon les états annexés

4.2. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

Ce poste enregistre notamment les plus ou moins-values observées sur les titres de transaction.

4.3. Autres charges d'exploitation bancaire

Conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les produits rétrocédés aux apporteurs d'affaires sont inclus dans les autres charges d'exploitation bancaire.

4.4. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation sont ventilées selon l'état annexé.

4.5. Impôt sur les bénéfices

La Banque est assujettie à l'Impôt sur les Bénéfices au taux de 25 % conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964 et l'Ordonnance Souveraine n°7.174 du 24 octobre 2018.

4.6. Effectif

L'effectif du personnel au 31 décembre 2025 était de 104 personnes.

5. Evènements survenus pendant l'exercice

Un conflit armé au Moyen-Orient a débuté fin février 2026, postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2025. Cet évènement constitue un évènement postérieur ne donnant pas lieu à ajustement des comptes, au sens de la réglementation comptable applicable.

6. Evènements post-clôture

À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des Etats Financiers et du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et dans le rapport de gestion.

VENTILATION SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES CRÉANCES ET DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Hors créances et dettes rattachées)
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Durée ≤ 3 mois		3 mois < durée ≤ 1 an		1 an < durée ≤ 5 ans		Durée > 5 ans	
	Euros	Devises	Euros	Devises	Euros	Devises	Euros	Devises
Créances :								
SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	72 456	618 175		70 797		21 277		
• À vue	55 356	149 472						
• À terme	17 100	468 703		70 797		21 277		
SUR LA CLIENTÈLE	138 814	3 357	323 793	71 501	394 873	5 192	9	0
• Autres concours à la clientèle	50 637		229 330	24 096	359 619	4 976		
• Comptes ordinaires débiteurs	36 085	3 357	79 928	47 406	32 254	216	9	
• Créances douteuses	52 093		14 535					
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	0	627		828	63 504	97 493	33 733
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	43 302	4 441						
Dettes :								
ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	393 704	19 942	30 406	0	0	0	0	0
• À vue	3	2 747						
• À terme	393 701	17 196	30 406					
ENVERS LA CLIENTÈLE	626 054	822 827	63 183	46 859	0			
AUTRES DETTES	626 054	822 827	63 183	46 859	0	0	0	0
• À vue	325 917	453 932						
• À terme	300 137	368 896	63 183	46 859				

VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES RATTACHÉES, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION AU 31 DÉCEMBRE 2025 *(en milliers d'euros)*

ACTIF	EUROS	DEVICES	TOTAL
CRÉANCES RATTACHÉES	4 551	4 984	9 535
• Créances sur les Banques Centrales	9		9
• Créances sur les établissements de crédit	46	3 528	3 574
• Créances sur la clientèle	3 008	79	3 087
• Créances douteuses	2		2
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 486	1 376	2 862
AUTRES ACTIFS	5 415	6 129	11 544
• Débiteurs divers	5 415	6 129	11 544
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 250	0	3 250
• Charges constatées d'avance	656		656
• Produits à recevoir	1 690		1 690
• Autres	903		903
TOTAL INCLUS DANS LES POSTES DE L'ACTIF	13 215	11 113	24 329

PASSIF	EUROS	DEVICES	TOTAL
DETTES RATTACHÉES	2 513	1 652	4 165
• Dettes envers les établissements de crédit	1 168	69	1 237
• Dettes envers la clientèle	1 344	1 583	2 928
AUTRES PASSIFS	4 313	7 958	12 272
• Crédoeurs divers	4 313	7 958	12 272
COMPTES DE RÉGULARISATION	34 776	0	34 776
• Produits constatés d'avance	655		655
• Charges à payer	24 946		24 946
• Divers	9 175		9 175
TOTAL INCLUS DANS LES POSTES DU PASSIF	41 602	9 611	51 212

ETAT DES PARTS DES ENTREPRISES LIÉES, CRÉANCES ET DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Hors créances et dettes rattachées)
(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Montant brut au 31/12/2024	Mouvements		Montant brut au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Dépréciations		Montant au 31/12/2025	Valeur résiduelle
		Augmentations	Diminutions			Dotations	Reprises		
ACTIF									
PARTS DES ENTREPRISES LIÉES	150			150	0	0	0	0	150
RICHELIEU MONACO CONSEIL ET COURTAGE EN ASSURANCE S.A.M.	150			150	0			0	150
• Actions (998 / 1 000 actions)	150			150	0			0	150
COMPTES DE RÉGULARISATION (PRODUITS À RECEVOIR)	7	0	1	6					6
• Richelieu Monaco Conseil et Courtage en Assurance S.A.M.	7		1	6	0			0	6
TOTAL ACTIF	157	0	1	156					156
PASSIF									
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (AUTRES DETTES À VUE)	221	0	4	216					216
• Richelieu Monaco Conseil et Courtage en Assurance S.A.M.	221		4	216	0			0	216
TOTAL PASSIF	221	0	4	216					216
TOTAL NET	-63	0	-3	-60	0	0	0	0	-60

ÉTATS DES IMMOBILISATIONS, DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Montant au 31/12/2024	Mouvements		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Dépréciations		Montant au 31/12/2025	Valeur résiduelle	Moins Values	Plus Values
		Augmentations	Diminutions			Dotations	Reprises				
LOGICIELS	3 867	185		4 052	3 558	125		3 683	370		
ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS EN COURS	0			0	0			0	0		
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	3 867	185	0	4 052	3 558	125	0	3 683	370	0	0
MOBILIER DE BUREAU	342			342	205	27		232	110		
MATÉRIEL DE BUREAU	119	1		120	112	4		116	4		
MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 121	11		1 131	798	108		906	225		
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	897	38		935	239	81		320	615		
MATÉRIEL DE TRANSPORT	103		100	3	103	0	100	3	0		110
ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS EN COURS	20 449	6 891	24 405	2 935	0			0	2 935		
INSTALLATION COMPLEXE SPÉCIALISÉE	0	24 405		24 405	0	1 220		1 220	23 184		
ŒUVRES D'ART	154			154	132	0		132	21		
• Amortissables (auteurs vivants)	132			132	132			132	0		
• Non amortissables (auteurs décédés)	21			21	0			0	21		
TOTAL ACTIFS CORPORELS	23 183	31 345	24 505	30 024	1 590	1 440	100	2 930	27 095	0	110
TOTAL	27 051	31 531	24 505	34 077	5 147	1 565	100	6 612	27 464	0	110

ACTIFS GREVÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En euros)

Information sur les actifs grevés ou non grevés au bilan de l'établissement.

RUBRIQUES	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT	20 787 634	0	2 098 046 378	0
PRÊTS À VUE	20 787 634		285 327 594	
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES			429 190	
TITRES DE CRÉANCE			246 789 514	
PRÊTS ET AVANCES AUTRES QUE PRÊTS À VUE			1 521 989 152	
AUTRES ACTIFS			43 510 927	

Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées

Juste valeur des sûretés grevées reçues	20 787 634
Valeur nominale des sûretés reçues disponibles	5 030 480 867

Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Autres sources de charges grevant les actifs	20 787 634
--	------------

ÉTAT DES CRÉANCES ET DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Montant au 31/12/2024	Mouvements		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Dépréciations		Montant au 31/12/2025	Valeur résiduelle
		Augmentations	Diminutions			Dotations	Reprises		
CRÉANCES DOUTEUSES DE LA CLIENTÈLE	74 518		7 889	66 629	0		0	0	66 629

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Capital	Réserve statutaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL
SITUATION AU 31/12/2024	27 400	1 453	15 173	10 783	54 809
RÉSULTAT À AFFECTER 2024				(10 783)	(10 783)
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024		539	10 244		10 783
RÉSULTAT 2025				9 685	9 685
SITUATION AU 31/12/2025	27 400	1 992	25 417	9 685	64 494

VENTILATION SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Durée ≤ 1 an	1 an < durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans
EUROS À RECEVOIR CONTRE DEVICES À LIVRER	386		
DEVICES À RECEVOIR CONTRE EUROS À LIVRER	340		
DEVICES À RECEVOIR CONTRE DEVICES À LIVRER			

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊT DE L'EXERCICE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Euros	Devises
PRODUITS D'INTÉRÊT SUR OPÉRATIONS	71 470	148
• Avec les établissements de crédit	27 603	138
• Avec la clientèle	35 732	7
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 135	3
CHARGES D'INTÉRÊT SUR OPÉRATIONS	39 756	306
• Avec les établissements de crédit	11 684	3
• Avec la clientèle	27 918	303
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	154	0

VENTILATION DES COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Produits		Charges	
	Euros	Devises	Euros	Devises
• Avec la clientèle	155	51	9	0
• Sur prestations de services	36 556	3	2 298	0

VENTILATION DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	2025	2024
FRAIS DE PERSONNEL	33 512	35 310
Salaires et traitements	15 907	16 085
Rémunérations d'administrateurs	13 120	14 572
Charges sociales	4 485	4 653
Charges de retraite	2 035	2 021
Autres charges sociales	2 450	2 632
FRAIS ADMINISTRATIFS	12 225	10 103
Impôts et taxes	147	213
Locations	3 751	3 588
Rémunérations d'intermédiaires	384	303
Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe	308	302
Transports et déplacements	196	147
Autres services extérieurs	7 438	5 549

VENTILATION DE L'FFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

RUBRIQUES	2025	2024
• Direction / Cadres supérieurs	35	32
• Cadres moyens	51	47
• Gradés et Employés	18	26
TOTAL	104	105

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confié par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2023 pour les exercices 2023 à 2025.

Les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025 et le compte de pertes et profits de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de l'Ordonnance n°3.167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenues dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la direction de la société. Nous estimons que ces contrôles étayent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations données sur les comptes dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société.

À notre avis, le bilan, le compte des pertes et profits et l'annexe de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales

et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2025 ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC. L'information y afférente a été précisée dans la note 2 «Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observations, autre que celle mentionnée ci-avant, à formuler sur les informations données dans le rapport de votre conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 20 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Anne-Marie FELDEN

Sandrine ARCIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Anne-Marie FELDEN
2, rue de la Lùjernetta
98000 MONACO

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Sandrine ARCIN
Le Coronado
20 avenue de Fontvieille
98000 MONACO

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945 modifiée, nous vous présentons un rapport, sur les opérations visées à l'article 44 de la Loi n°1.573 du 8 avril 2025 relative à la modernisation du droit des sociétés, accomplies pendant l'exercice 2025 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

I. Opérations visées à l'article 44 de la Loi n°1.573 du 8 avril 2025 relative à la modernisation du droit des sociétés

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les marchés ou opérations visées à l'article 44 de la Loi n°1.573 du 8 avril 2025 dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres marchés ou opérations visées. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces marchés ou opérations en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 44 de la Loi n°1.573 relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les caractéristiques et les modalités essentielles des opérations ou marchés dont nous avons été avisés à l'occasion de notre mission pendant l'exercice 2025 vous sont décrites dans le rapport établi par votre Conseil d'Administration.

Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et nous vous signalons, qu'exceptionnellement, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser à posteriori les conventions visées à l'article 44 de la Loi n°1.573 du 8 avril 2025 relative à la modernisation du droit des sociétés. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce sujet.

II. Assemblée tenue au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- Le 23 avril 2025, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

Pour cette Assemblée, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 20 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Anne-Marie FELDEN

Sandrine ARCIN



MONACO

8, avenue de Grande-Bretagne
BP 262
MC 98005 Monaco Cedex
+377 92 16 55 55

www.banquerichelieumonaco.com

L'esprit de conquête

Groupe Banque Richelieu Monaco • 8, avenue de Grande-Bretagne • BP 262 • MC 98005 Monaco Cedex
Tél. : +377 92 16 55 55 • Fax : +377 92 16 55 99 • banquerichelieumonaco.com

Société anonyme monégasque au capital de 27 400 000 € • 96 S 03147 RCI de Monaco • NIS 6419207159 • SWIFT KBLXCMC • TVA Intracommunautaire : FR44 000 038 843

Banque Richelieu Monaco est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et par la Commission de Contrôle des Activités Financières

GRUPE BANQUE RICHELIEU

© Conception & réalisation : Direction de la Communication Groupe Banque Richelieu • Mai 2026

